

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse notre pays et suivant les décisions prises par le Ministre de l'action et des comptes publics :

➔ la déclaration en ligne devra être souscrite avant le **8 Juin 2020**

➔ la déclaration papier sera à déposer auprès des services de l'administration fiscale avant le **12 Juin 2020**

**En période de campagne de déclaration de revenus, vous pouvez contacter nos services en utilisant divers canaux :**



- Effectuer l'essentiel de vos démarches sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) où vous trouverez les réponses à toutes vos questions ;
- Nous écrire via votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier ;
- Prendre un rendez-vous téléphonique auprès de votre service des impôts des particuliers. Pour cela, accédez à la rubrique Contact en bas de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), puis précisez votre demande pour trouver le service compétent et cliquez sur « Prendre rendez-vous ».



- Si besoin, contacter par téléphone le 0809 401 401 (appel non surtaxé) ou le centre impôts service : 0810 467 687



**- dans des situations très exceptionnelles, un accueil physique exclusivement sur rendez-vous pourra vous être proposé pour les services des impôts des particuliers d'Auch, de Mirande et Condom en téléphonant au 05 62 61 51 89.**

**MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION**